

Article 21 du Règlement

● (1410)

[Traduction]

L'AGRICULTURE**LE SECTEUR DE LA VIANDE ROUGE DANS L'OUEST DU CANADA**

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, l'initiative du Canada de tenir une assemblée des exportateurs agricoles du groupe de Cairns témoigne du rôle de premier plan que joue le gouvernement dans la recherche de solutions aux graves problèmes qui assaillent le commerce international des produits agricoles. En outre, il importe pour le secteur canadien de l'agriculture que des négociations bilatérales se poursuivent entre le Canada et les États-Unis si l'on veut s'assurer des débouchés aux États-Unis et supprimer les barrières commerciales.

En tant qu'Albertain, producteur céréalier et éleveur, je puis vous assurer, monsieur le Président, que c'est essentiel à la survie à long terme du secteur de la viande rouge que l'Ouest ait accès aux marchés du nord-ouest du Pacifique et de la Californie. A cause de la distance, des fluctuations des marchés et des frais de transport, les produits de l'ouest du Canada sont de plus en plus écoulés sur les marchés du Sud. Les éleveurs canadiens ont prouvé qu'ils sont concurrentiels et en fait, la balance commerciale en ce qui a trait au bétail et à la viande nous est favorable.

Le Canada est un pays commerçant, en fait, l'un des plus importants au monde. Nous exportons davantage par habitant que tout autre grand pays industrialisé. Les États-Unis sont notre partenaire commercial le plus important. Nos relations commerciales assurent des possibilités économiques croissantes et du travail à des millions de personnes des deux côtés de la frontière.

* * *

LA CHARTE DES DROITS**LE DROIT DE TOUTE PERSONNE DEMANDANT REFUGE DE COMPARAÎTRE DEVANT UNE COMMISSION**

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada a statué, il y a deux ans, qu'aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés, toute personne au Canada qui demande refuge contre la persécution dans son pays natal doit obtenir une audition, c'est-à-dire qu'elle doit être présente quand sa crédibilité et les faits sont examinés par ceux qui doivent décider de son sort. Le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) continue toutefois de déclarer publiquement que tous les requérants seront reçus et entendus par un membre de la Commission du statut de réfugié au port d'entrée et qu'ils obtiendront ainsi l'audition que leur garantit la Cour suprême.

Les affirmations du ministre sont démenties par son projet de loi C-55. Par exemple, le requérant venant d'un pays dont les émigrants ne sont pas reconnus comme réfugiés n'aura jamais la possibilité de soumettre son cas à un membre de la Commission. Cette possibilité ne sera jamais accordée non plus au requérant qui est passé par un pays désigné comme sûr.

Les déclarations publiques du ministre contredisent carrément les termes du projet de loi C-55. L'assurance qu'il donne que tous obtiendront l'audition que garantit la Cour suprême est fausse. Je lui demande de retirer le projet de loi C-55 et de présenter un nouveau texte législatif qui sera conforme à la constitution du Canada et à la Charte des droits et libertés.

* * *

[Français]

LES PLUIES ACIDES**LE COMITÉ SPÉCIAL À ROUYN-NORANDA—LA DEMANDE DES INTERVENANTS**

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le mardi 19 mai, le Comité spécial sur les pluies acides s'est déplacé à Rouyn-Noranda pour y rencontrer la municipalité, la Chambre de commerce, le Conseil régional de développement économique, le Comité de l'environnement et l'UPA régionale. Ces divers intervenants ont sensibilisé le Comité à la problématique environnementale particulière à l'Abitibi—Témiscamingue, à savoir, la sérieuse dégradation de l'état de nos forêts, de nos lacs, de nos sols, de même que le dépérissement de nos érablières et l'incidence des pluies acides sur la santé humaine. Ces mêmes intervenants ont demandé au Comité spécial des pluies acides, qui doit se rendre à Washington dans quelques semaines, d'exercer des pressions fermes auprès du gouvernement américain afin que ce dernier adopte des mesures concrètes pour réduire les émissions polluantes, qui sont une source de pollution importante en Abitibi—Témiscamingue.

Le Comité a fort bien accueilli ces diverses interventions du milieu et s'est engagé à faire les représentations nécessaires.

Permettez-moi de remercier tous les membres du Comité qui ont accepté de se déplacer à Rouyn-Noranda, de même que tous les organismes présents à cette rencontre qui par leurs plaidoyers visent à assurer une meilleure qualité de vie en Abitibi-Témiscamingue.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LES DÉPUTÉS**LES PROPOS D'UN DÉPUTÉ AU SUJET DE HAMILTON—ON DEMANDE DES EXCUSES**

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a parlé de Hamilton, hier à la Chambre, en des termes non seulement déplacés, mais insultants pour les habitants de cette ville.

Il a prétendu que le port du masque à gaz s'impose quand on visite notre belle ville.

Je trouve cette remarque offensante, et les gens de Hamilton également.